Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 035-213501984-20260123-202601006-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 JANVIER 2026

COMMUNE DE MOULINS
(Ille et Vilaine)

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
12	10	11
Date de la convocation		
16/01/2026		
AFFICHAGE/ PUBLICATION		
(en vertu de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)		
16/01/2026		
Votes		
Pour	Contre	Abstention
10	0	1

L'an deux mil vingt-six, le 22 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de MOULINS s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Anne-Marie MORLIER, Maire.
Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes de synthèse ont été transmises par mail aux conseillers municipaux, le 16 janvier 2026.

Présents : Anne-Marie MORLIER, Gilbert GEORGEAULT, Laurence MORICE, Matthias de MAUROY, Stéphane LE CLINCHE, Isabelle LUCAS, Aurélien LORIER, Elodie RIGAUD/ALLAIN, Florian LE BOUCHER et Gwendal LE GUENNEC.

Absents excusés ayant donné procuration : Mr Jérôme LE MEITOUR a donné pouvoir à Mr Gwendal LE GUENNEC

Excusée :

Absent non excusé : Michel MELOT

Secrétaire de séance : Stéphane LE CLINCHE

2026-01-006 Coût de l'élève des enfants de l'extérieur scolarisés à Moulins pour l'année 2025-2026

Mme le Maire expose au Conseil Municipal le détail des coûts d'un enfant fréquentant l'école publique. Il précise que ce coût est notamment nécessaire pour fixer la participation des communes extérieures, ayant des enfants scolarisés dans notre école publique, aux frais de fonctionnement. Cette participation prend en compte les dépenses réelles de fonctionnement 2025 affectées aux écoles publiques, divisées par le nombre d'élèves présents dans l'établissement.

Mme la Maire propose d'appliquer le coût moyen départemental pour fixer la participation aux frais de fonctionnement des communes extérieures. Le coût moyen départemental pour un élève du secteur public applicable pour l'année 2026 a été fixé à :

- ✓ 493 € en élémentaire (hors charges à caractère social),
- ✓ 1 554 € en maternelle (hors charges à caractère social).

En 2025-2026, il y a 10 enfants de l'extérieur scolarisés à Moulins, à savoir :

- 9 enfants de Boistrudan (dont 2 maternelles et 7 élémentaires),
- 1 enfant de Visseiche (élémentaire)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, approuvent la délibération à l'unanimité des votants.

Le secrétaire,
Stéphane LE CLINCHE

La présente délibération est exécutoire
en raison du jour de réception en préfecture.

Le 23 janvier 2026
La Maire,
Anne-Marie MORLIER

Mairie de Moulins
35680 Moulins